

ditionnellement leurs emprunts aussi rapidement que possible, même quand le taux d'intérêt est bien inférieur à celui qui a cours sur le marché. C'est notoire. Dans certains cas, en effet, au lieu de confier leur capital à une compagnie de fiducie ou de faire un dépôt à long terme à 9 p. 100 d'intérêt peut-être, ils remboursent leur vieil emprunt hypothécaire en entier. Certains de ces prêts hypothécaires ont été consentis à des taux de 5 ou 6 p. 100. Ils ne veulent tout simplement pas avoir de dettes.

Les agriculteurs devront faire face en 1978 à d'autres hausses du coût de leurs moyens de production agricole, alors que les perspectives actuelles prévoient des revenus légèrement inférieurs. Quand on songe que ces agriculteurs ne représentent que 6 p. 100 de notre population et qu'ils produisent pourtant la plupart des aliments que consomment les 24 millions de Canadiens de même que des dizaines de millions d'autres personnes dans le reste du monde, tout en faisant entrer dans le pays près de 4 milliards de dollars en devises étrangères grâce aux exportations, on peut comprendre toute l'importance de ces modifications. L'un des instruments de notre économie moderne, le crédit, doit être mis à la disposition du fournisseur canadien d'aliments, l'agriculteur.

Je voudrais aussi signaler que les prêts accordés en vertu de la loi sur le crédit agricole ne sont ni des subventions, ni des dons. Les emprunteurs bénéficient d'un taux d'intérêt un peu plus bas que le taux normal. Le taux d'intérêt de la Société du crédit agricole est actuellement de 9.25 p. 100. Sur un prêt de \$200,000, amortissable en 29 ans, cela représente un intérêt moyen de \$13,000 par année. La loi sur le crédit agricole est un outil qui donne au chef d'une exploitation agricole familiale la possibilité de réussir dans son entreprise. Il suffit de regarder les chiffres de la Société pour voir que les agriculteurs en profitent largement et ne s'en servent pas à la légère. De toutes les catégories de Canadiens, ce sont les agriculteurs qui accusent le meilleur taux de remboursement.

Je fais confiance aux agriculteurs canadiens pour continuer à produire des denrées de qualité, avec le maximum de rendement. Je demande aux députés de les soutenir en leur donnant cette loi dont ils ont besoin. Je voudrais que ce bill soit rapidement adopté en deuxième lecture avant d'être renvoyé le plus vite possible au comité, où nous essaierons de répondre à toutes les questions qui nous seront posées.

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, vu le peu de temps dont nous disposons, j'aimerais me réserver le droit de faire d'autres observations lorsque le bill sera débattu de nouveau. Pour commencer, j'aimerais féliciter le nouveau président de la Société du crédit agricole, Rolland Poirier. Nous avons hâte de travailler avec lui dans les jours à venir.

Vue de l'extérieur, l'administration de la SCA s'est révélée, récemment, une tâche pénible. Elle devra pour des raisons politiques, déménager son bureau principal et le fixer en Alberta. On a procédé à une vérification interne très critique de ses opérations, ce qui a causé une certaine consternation à la Société elle-même et dans les milieux agricoles. Des changements ont eu lieu au sein de la SCA ces mois derniers, et le bill à l'étude va nous donner l'occasion de poser des questions aux collaborateurs du ministre au sujet de ces changements. Sous l'ancien président, M. Owen, qui fut le tout premier président de la SCA, la Société fonctionnait comme une horloge. Elle a

cessé de le faire récemment, et à mon avis, des manipulations politiques sont à la source de ses problèmes.

Pour ce qui est du déménagement du bureau principal, dont je viens de parler, mon parti ne verrait pas d'objection à ce qu'il s'implante à Camrose si c'était le résultat d'une formule. La décision de déménager émane de considérations d'ordre politique et les membres de mon parti trouvent que ce déménagement n'aurait pas dû se faire avant qu'on ait fixé certaines modalités, et surtout, qu'il ne faut pas fonder une décision aussi importante sur des motifs d'ordre politique.

La vérification de la gestion interne à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure a révélé bien des problèmes. Une fois le bill en comité, nous questionnerons le ministre et ses collaborateurs sur certains problèmes qui ont été soulevés à la suite de cette vérification. Nous exigeons qu'on révèle la teneur des recommandations.

● (2142)

On s'est inquiété du piètre état d'esprit qui régnait à la société et de son manque de direction. Le personnel et les agriculteurs également estimaient que la gestion laissait à désirer. On n'avait pas confiance dans la direction et le siège social. La vérification comptable de la gestion comportait près de 75 recommandations. Les députés de mon parti aimeraient bien savoir ce qu'il est advenu de ces recommandations, ce qu'elles ont donné et quelles sont celles que le gouvernement a l'intention de rejeter. Il serait intéressant de savoir également pourquoi le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a tenu cette vérification secrète pendant si longtemps, en fait jusqu'à ce que des fuites parviennent aux oreilles d'un député de l'opposition.

Fondamentalement, nous sommes d'accord sur les hausses prévues dans l'amendement à la Société du crédit agricole. A l'heure actuelle, les agriculteurs ont désespérément besoin de crédit. Ce sont surtout les banques qui ont prêté aux agriculteurs, et elles ont fait, dans la plupart des cas, un travail méritoire. Ces dernières années, les banques à charte jouent un rôle de premier plan en ce qui concerne les prêts aux agriculteurs. En 1975, environ 57 p. 100 de l'ensemble des prêts agricoles ont été consentis par les banques, contre 43 p. 100 en 1967. Les agriculteurs ont beaucoup à souffrir de l'état coûts-prix. Comme le ministre le sait bien, et comme les députés qui représentent des circonscriptions rurales le savent bien, l'indice des prix des produits agricoles a augmenté de 50 p. 100 entre mars 1973 et mars 1977. Pendant la même période, les coûts de production ont grimpé d'environ 80 p. 100.

Afin de donner à la Chambre une idée de l'augmentation des coûts, je dirai ceci: depuis quatre ans, le coût des ouvriers agricoles a augmenté de 106 p. 100 et celui du remplacement des bâtiments de 92 p. 100. Les recettes en espèces de janvier à juillet 1976 se sont élevées à 6 milliards. Pour la même période en 1977, les recettes avaient dégringolé à 5.6 milliards. D'après Statistique Canada, les revenus des agriculteurs ont baissé d'environ 42 p. 100 au cours des trois dernières années, soit 1976, 1977 et 1978. Dans notre société, je ne connais pas d'autre groupe que celui des producteurs agricoles qui aurait accepté une telle chute.

C'est bien connu, les agriculteurs sont d'éternels optimistes. L'une des raisons pour lesquelles la dernière grève des agriculteurs de l'Ouest a été un tel succès, c'est que les participants étaient intimement convaincus que les prix des produits agrico-